



**Procès-verbal de la séance extraordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 20 février 2023**

La séance du Conseil général, réuni dans la Salle polyvalente du Stade des Buchilles, à 19h00, est ouverte et présidée par M. Emile Dubois, Président.

---

**Ordre du jour :**

1.	Appel .....	2
8.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion « Transparence de la sécurité au Centre fédéral pour requérants » .....	3
2.	Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 - correspondance.....	9
3.	Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. S. Agbaro, démissionnaire .....	9
4.	Nomination d'un membre à la Commission technique de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la mobilité, en remplacement de M. E. Dubois, démissionnaire (nomination automatique à la Commission non permanente du PAL également) .....	10
5.	Nomination de la Commission des règlements et des institutions, selon le nouveau RGC (7 membres, dont minimum 4 membres du Conseil général) .....	10
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 410'000.00 pour l'organisation de mandats d'étude parallèles pour le Plateau de la Gare .....	10
7.	Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif au Plan directeur communal (PDCom) de la Ville et Commune de Boudry, marquant la fin de la deuxième phase de la révision du plan d'aménagement local (PAL).....	17
9.	Interpellations .....	20
10.	Informations du Conseil communal .....	21
11.	Informations concernant le projet de fusion .....	21
12.	Questions .....	21

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

Il propose de modifier l'ordre du jour, à savoir de faire passer directement après l'appel le point 8 « Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune Boudry en réponse à la motion « Transparence de la sécurité au Centre fédéral pour requérants » » puisque la presse et le public se sont déplacés surtout pour ce point. Ainsi, les gens qui le souhaitent pourront ensuite être libérés.

Au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée par 35 voix contre 1.

De plus, concernant l'électro-sensibilité, il rappelle que la séance se déroule avec les téléphones éteints ou en mode avion.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 36 membres suivants :

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawolé (PLR)      | 19. Keller Stéphane (PLR)           |
| 2. Belgrano Martine (VEL)      | 20. Koller Jenny (VEL)              |
| 3. Bigler Stefan (VEL)         | 21. Kneubühler Jean-Pierre (PLR)    |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR)      | 22. Lüthi Philippe (PS)             |
| 5. Buschini Claude (PLR)       | 23. Marti Myriam (PLR)              |
| 6. Buschini Elvira (PS)        | 24. Paz Ruiz Sandro (PLR)           |
| 7. Chapuisod Nathalie (PLR)    | 25. Pedimina Pascal (PLR)           |
| 8. Ciullo Silfrido (PS)        | 26. Petermann Jean-Michel (PLR)     |
| 9. Da Silva Helder (PLR)       | 27. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)  |
| 10. De Reynier Quentin (PLR)   | 28. Renevey Virgyl (PS)             |
| 11. De Reynier Thibault (PLR)  | 29. Rosselet Steven (VEL)           |
| 12. Dubois Emile (VEL)         | 30. Rousseau Nicolas (PS)           |
| 13. Dubois Romain (PS)         | 31. Sandoz Alain (PS)               |
| 14. Dubois Yann (PLR)          | 32. Theurillat Michèle (VEL)        |
| 15. Durgnat Lopez Carole (VEL) | 33. Vaudroz Patrick (PLR)           |
| 16. Facchinetti Danilo (PLR)   | 34. Vicario Fabio (PLR)             |
| 17. Geiser Blaise (PLR)        | 35. Vogel Oberlin Christiane (PS)   |
| 18. Gontier Marie (VEL)        | 36. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |

Membres excusés : De Guglielmo Franco (VEL), Lüthi Paul (PS), Maurer Davide (PS), Prince Rosenfeld Catherine (VEL) et Twerenbold Damian (PS).

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Luigi D'Andrea (VEL), Président ; Gilles de Reynier (PLR), Vice-président ; Marisa Braghini (PLR), Secrétaire ; Rita Piscopiello (PS) et Jean-Michel Buschini (PS), Membres.

## **8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion « Transparence de la sécurité au Centre fédéral pour requérants »**

**M. G. de Reynier (CC) :** Je ne vais pas revenir sur le rapport présenté, mais je vais le compléter. En effet, celui que vous avez sous les yeux a été finalisé à fin janvier. Or, depuis ce moment-là, il y a eu des développements et nous pensons nécessaire que vous ayez connaissance de ces derniers éléments.

Premièrement, vous voyez (à l'écran) le titre que nous avons donné « Centre fédéral d'asile de Boudry, un défi pour notre région ». Je vous montre également quelques prises de vues, car je tiens à ce que toute l'assemblée sache de quel site nous parlons. Il se trouve environ à 300 m au nord de cette salle et s'appelle le site cantonal de Perreux. Avant de vous présenter le complément au rapport, j'aimerais vous projeter une brève vidéo.

*Une vidéo d'images faites par un drone au-dessus du site cantonal de Perreux est diffusée à l'écran.*

*Un problème informatique interrompt la présentation au bout d'env. 2 minutes.*

**M. G. de Reynier (CC) :** En attendant, je vais introduire le complément au rapport qui vous a été présenté. Je profite de ce début de prise de parole pour vous informer que cette demande du Conseil général d'étudier la problématique de sécurité au Centre fédéral d'asile date d'il y a deux ans. Vous allez me demander pourquoi le Conseil communal a attendu deux ans pour présenter enfin un rapport. Il y a deux raisons ; la première, parce qu'il y a eu un changement des autorités communales à début 2021 et quand je suis arrivé en poste en janvier 2021, il n'était pas très simple de vous faire une analyse soignée de ce qui se passait sur ce centre. La deuxième, c'est que j'ai été invité par le Conseil d'État et par la Police neuchâteloise en février, en réponse à une demande du Conseil exécutif de cette ville. Nous leur avons demandé ce qu'ils comptaient faire parce que l'année 2020 a été une année difficile, où il y a eu des gros problèmes de sécurité. L'année 2019 était paisible, 2020 difficile, 2021 paisible et 2022 à nouveau très difficile. Voilà pourquoi il nous a fallu du temps pour vous présenter ce rapport.

J'en arrive aux derniers éléments que le Conseil communal de Boudry se doit de vous communiquer et qui viennent compléter le rapport du bilan factuel présenté à fin janvier.

- Le Centre d'hébergement collectif cantonal et provisoire, qui compte plusieurs pavillons, par exemple le pavillon des Acacias (n° 50), l'ancien accueil de Perreux (n° 24), deux pavillons ouest en préparation (n° 6 à 8 et 16 à 18), abritent environ 180 migrants cantonaux. À ce propos, je salue la présence de M. S. Gamma, Chef du Service cantonal des migrations, qui m'a encore communiqué les chiffres précis du jour. La capacité actuelle de ce centre cantonal est de 220 personnes, 177 migrants, dont 35 mineurs non accompagnés. Cela n'est pas le Centre fédéral d'asile ; ce sont les migrants cantonaux qui sont attribués au Canton pour la durée.
- Le Canton ignore l'évolution future de l'effectif de ce lieu d'hébergement provisoire, mais la capacité actuelle, je viens de le dire, est de 220 personnes.
- À terme, cela nous a été dit mercredi dernier, le Canton n'envisage pas de faire un centre cantonal durable à Perreux.
- Le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) accepte de renforcer les patrouilles externes (Securitas). Pour votre information, ces dernières circulent de 12h30 à 22h00 et le SEM s'efforcera, via les cadres Securitas, d'accentuer les patrouilles pédestres. En effet, nous avons demandé que les patrouilles pédestres soient renforcées plutôt que les véhicules qui sillonnent depuis des mois nos régions.

- TransN et la Police neuchâteloise (en collaboration avec Carpostal) travaillent et réfléchissent à introduire de la présence sécuritaire dans certaines courses de bus et de tram à partir du mois de mars. J'ai demandé jeudi dernier, quand et où. Il m'a été répondu, 6 mars, séance de coordination. Si nous traduisons, et si tout va bien, cela veut dire que normalement vers fin mars il y aura du monde dans les transports publics, aux horaires des écoles. Je pense à Cescole à Colombier, je pense aux collèges des Esserts et de Vauvilliers en ville de Boudry. Je pense que lorsque les classes se terminent, que les jeunes élèves doivent remonter dans les quartiers, je pense qu'il faudra de la présence sécuritaire à ces heures-là.
- L'organisme qui gère le centre, sur mandat de la Confédération, l'ORS, souhaite intensifier les travaux d'utilité publique (TUP) et il aimerait le faire avec les collectivités publiques avoisinantes, La Grande Béroche, Cortaillod, Boudry et Milvignes. Il m'a été réclamé de demander plus souvent ces équipes de jeunes ou moins jeunes migrants qui viennent faire des travaux d'utilité publique que vous voyez parfois sur le territoire de la commune. Ils se baladent avec des petits bus, toujours munis de plaques d'immatriculation du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Nous savons très bien que dans ce canton, beaucoup de sociétés font de la location de véhicules.
- Pour l'instant, je dis pour l'instant, car j'ai encore un espoir, le Canton refuse de participer financièrement à l'effort sécuritaire que la Commune est en train d'organiser de son côté, en attendant que les Securitas fassent plus, en attendant que les transports publics fassent l'objet de patrouilles.
- En revanche, le Canton accepte de maintenir le régime des patrouilles motorisées (CARA). Ces patrouilles de la Police neuchâteloise circulent à proximité du centre et sur tout le Littoral. Vous savez que beaucoup de migrants se déplacent dans la région, ils ne sont pas que sur le territoire de Boudry ; ils vont aussi à Neuchâtel, à Saint-Blaise et à La Tène.
- Ensuite, nous avons obtenu un élément assez important ; le Canton s'efforcera de ne pas dégarnir le poste de police de Boudry. Il maintiendra l'effectif actuel. Nous avons beaucoup insisté là-dessus et nous espérons avoir été entendu.
- Une séance d'information et d'échange avec la population sera organisée par les autorités communales, cantonales et fédérales ce printemps. C'est nous, la Commune, qui devons prendre les initiatives de cette organisation et je vais m'en occuper.
- Le groupe d'accompagnement, qui se réunit trois à quatre fois par année, inclura désormais un représentant de la société civile. Cela sera une personne envoyée par l'association Bien Vivre à Neuchâtel.
- Le SEM et la Commune vont travailler sur la convention tripartite afin de la finaliser pour l'été 2023. Cette convention devrait confirmer le plafonnement du nombre de places d'hébergement fédéral à 480 et fixer un délai pour respecter cet objectif. Nous allons insister pour que ce chiffre soit mis dans la convention et respecté. Durant toute l'année 2022, nous avons été au-dessus de ce nombre. Vous comprendrez tous qu'il est facile, en théorie, de dire qu'il faut respecter un chiffre, mais si nous avons 650 personnes dans le centre, leurs dossiers sont traités et la procédure avance et ces gens passent là trois à quatre mois, mais nous ne pouvons pas les jeter à la rue. Il est donc compliqué de faire respecter ce plafond, mais nous le ferons. La question du renouvellement des contrats de bail sera également traitée.
- La Commune travaille avec le Canton de manière intensive afin qu'une solution globale et durable soit trouvée pour le parcage des véhicules sur et autour du site cantonal de Perreux. C'est ce que j'ai voulu vous montrer en image. Le site de Perreux est une vraie ville. Il y a entre les bâtiments cantonaux et fédéraux, environ 800 migrants et vous avez tout le personnel d'accompagnement, 300 à 400 personnes, le personnel administratif, les nettoyeurs, les

cuisiniers et j'en passe. De plus, sur le site cantonal, il y a d'autres entités comme Nomad et les Perce-Neige.

- La Commune travaille avec le Canton et la Confédération pour que la halte CFF de Perreux soit mise au programme des infrastructures dès que possible. Cette gare CFF qui pourrait être réinstallée nous paraît un élément-clé pour désengorger, amener des possibilités par le chemin de fer et nous espérons que le Canton nous entende.

Enfin, la Commune travaille sur la sécurisation du chemin piétonnier le long de la Vy d'Etra. Cette route, qui relie le haut de Boudry au Centre, est une route dangereuse. Nous souhaitons ramener la vitesse à 50 km/h au lieu de 60 km/h et aménager un cheminement piétonnier plus sûr en collaboration avec le Canton et la Confédération.

Pour conclure et avant de redonner la parole au Président pour les débats sur ce rapport, j'aimerais communiquer les conclusions de notre Conseil, à savoir que notre région se doit de continuer à participer constructivement à l'effort national de l'accueil des migrants politiques, climatiques, voire économiques de la planète, mais à condition, je le souligne, à condition que l'encadrement et l'accompagnement mis en place garantissent à la population de la région une vie paisible et sûre sans sentiment ni climat d'insécurité qui est en train, en ce moment, de faire du mal à cette cause. Je vous remercie de votre attention.

**M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en voyant ce soir la présence d'une équipe de la RTS dans la salle polyvalente de notre magnifique complexe du Stade des Buchilles, j'aurais aimé me réjouir que notre télévision publique soit venue dans notre belle cité pour montrer au reste de la Suisse romande les beautés de Boudry, les gorges de l'Areuse, le parcours de l'eau qui traverse notre commune, le château de Boudry ou encore la plage de Boudry, ainsi que l'hospitalité et la sympathie des Boudrysans que nous fêterons tous ensemble en septembre prochain lors de la Boudrysia.

Malheureusement, cette équipe de la RTS, à laquelle j'adresse un cordial salut, n'est pas venue ce soir pour les raisons que je viens d'énoncer. Elle est venue suivre nos débats pour narrer à son public les problèmes d'insécurité en ville de Boudry causés par un certain nombre de résidents du Centre fédéral d'accueil de Perreux, situé à quelques centaines de mètres de nous. L'insécurité qui règne dans certains quartiers de Boudry depuis de trop nombreux mois et la vague d'infractions pénales commises par certains résidents du centre de Perreux au détriment de familles boudryennes sont des faits et une réalité des plus désagréables et contre lesquels nous devons nous élever et lutter. Les actes répréhensibles commis par certains résidents du centre de Perreux ne constituent pas de simples incivilités, mais bien des infractions au sens du Code pénal suisse, qu'il s'agisse de vols, de dommages à la propriété ou de violations de domicile.

Le groupe PLR condamne à l'unanimité l'insécurité ambiante et les infractions pénales commises aux dépens de citoyens de Boudry. Il n'est pas acceptable pour notre groupe que l'accueil de requérants d'asile sur le territoire de la commune de Boudry se fasse au détriment de la population boudryenne, au sein de laquelle de trop nombreuses personnes souffrent depuis trop longtemps des infractions pénales commises par certains requérants d'asile et dont la sécurité, la tranquillité et la qualité de vie ont été grandement péjorées depuis l'ouverture du centre fédéral d'accueil de Perreux. Cette situation n'a que trop duré.

Dans ce dossier de la sécurité en lien avec le centre fédéral d'accueil de Perreux, la priorité numéro un du groupe PLR est la sécurité, la tranquillité et la qualité de vie de toutes les Boudryennes et de tous les Boudrysans. Le but numéro un du groupe PLR consiste à rendre sans délai aux habitants de notre commune qui souffrent des passages et des infractions pénales commises par certains

requérants d'asile la sécurité, la tranquillité et la qualité de vie dont ils jouissaient avant l'ouverture du centre fédéral d'accueil. Il est ici bon de rappeler qu'au même titre que de se nourrir, de se loger et de se vêtir, la sécurité constitue un besoin essentiel de tout être humain.

À ceux qui ne voient pas ou minimisent le problème d'insécurité à Boudry en lien avec certains occupants du centre fédéral d'accueil, je les invite à se mettre à la place de nos concitoyens boudryens touchés par cette insécurité. Si vous étiez à leur place et subissiez régulièrement des vols, des violations de domicile ou des dommages à vos biens, comment réagiriez-vous ? Qu'exigeriez-vous de vos autorités ? La Suisse est réputée pour sa sécurité, son calme, sa tranquillité, bref sa qualité de vie. N'oublions pas que ces caractéristiques ne sont pas communes à tous les pays de la planète, loin s'en faut. Le groupe PLR s'engage résolument pour que cette qualité de vie précieuse, à la sauce helvétique, perdure encore longtemps et soit retrouvée sans délai à Boudry.

Ces principes posés, il faut maintenant déterminer qui doit agir et financer les mesures nécessaires au rétablissement de pleines et entières sécurité et tranquillité sur l'entier du territoire communal boudryen. Pour le groupe PLR, la réponse est claire : il appartient à la Confédération et à l'État de Neuchâtel d'agir et de rétablir l'ordre. Le centre fédéral d'accueil, comme son nom l'indique, est un centre de la Confédération. Il revient à la Confédération de durcir et d'appliquer strictement le règlement interne du centre fédéral d'accueil.

Par ailleurs, aux termes de la Loi cantonale neuchâteloise sur la police (Lpol), il revient à la police cantonale neuchâteloise, donc à l'État de Neuchâtel, de « prévenir et de réprimer les atteintes à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre public » et « d'assurer la protection des personnes et des biens ». Ces compétences sont cantonales et non pas communales, il est important de le souligner. Depuis 2015, les communes neuchâteloises ont abandonné un point d'impôt au Canton qui a repris l'ensemble des tâches de police. La Commune de Boudry a ainsi abandonné la somme de CHF 210'000.00 au profit de l'État.

Il revient donc à l'État de Neuchâtel de remplir efficacement ses tâches en matière de sécurité publique. Une présence policière accrue sur le territoire communal boudryen contribuerait assurément à rétablir l'ordre. Suite à la médiatisation de l'insécurité qui règne dans certains quartiers de Boudry, le Conseil d'État neuchâtelois s'est exprimé publiquement, a reconnu la gravité du problème et assuré la population boudryenne de son soutien. Après ces belles paroles, il est temps pour ce même gouvernement cantonal de passer sans plus attendre aux actes concrets !

Que peut faire la Commune de Boudry, me direz-vous ? Dans son rapport au Conseil général, le Conseil communal a listé, en page 5, des solutions pour l'avenir qu'il a encore complétées ce soir. Le groupe PLR y apporte son soutien, en proposant par ailleurs que la convention tripartite qui reste à finaliser érige en obligations conventionnelles le versement par l'État de Neuchâtel de 20% du forfait sécurité du Canton à la Commune de Boudry, le respect du nombre maximal de 480 requérants dans le centre fédéral, le durcissement et strict respect du Règlement interne du CFA et, comme l'a relevé M. le Conseiller communal de Reynier, le rétablissement de la halte CFF de Perreux.

Si la sécurité et la tranquillité de la population boudryenne touchée par la vague d'infractions pénales ne devaient pas être rapidement rétablies, la location du site de Perreux à la Confédération ne devrait alors pas se poursuivre au-delà de 2033. Le Conseil communal ne dit d'ailleurs pas autre chose au point 8 de son rapport consacré aux solutions pour l'avenir.

En conclusion, compte tenu de l'engagement et des démarches déjà entreprises par le Conseil communal dans ce dossier, le groupe PLR votera le classement de sa motion. Le groupe PLR invite par ailleurs le Conseil communal à ne pas relâcher ses efforts afin d'obtenir des résultats probants

rapidement. Enfin, le groupe PLR appelle le Conseil d'État neuchâtelois et la Confédération à entendre la souffrance des habitants de Boudry et à venir rapidement y remédier. Merci de votre attention.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom du groupe PS) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a attentivement pris connaissance du rapport. Il en remercie le Conseil communal. Il ne peut cependant que regretter le délai de deux ans qu'il a fallu pour traiter cette motion, même si les circonstances font que malheureusement, ce rapport tombe « à pic ».

En effet, la situation est urgente et se dégrade depuis un certain nombre de mois maintenant, surtout en raison du nombre sans cesse croissant de requérants placés dans ce centre. Le groupe socialiste a toujours soutenu un accueil digne et respectueux des demandeurs d'asile, conformément aux normes légales auxquelles ces personnes, dans un besoin extrême, ont droit. Nous sommes fiers de l'accueil que notre commune et ses habitants ont traditionnellement fait à ce centre et à ses occupants. Nous avons toujours soutenu les actions mises en place pour qu'un échange puisse se faire avec les réfugiés, que ce soit par des récoltes d'habits, des visites du centre, des fêtes de Noël, d'un stand au marché local ou l'engagement de certains réfugiés pour participer à certains travaux de nettoyage sur la commune.

Cependant, aujourd'hui, nous sommes loin de cette situation idéale et c'est notre population, et en particulier celle qui habite aux environs du centre, qui subit des conséquences importantes et inadmissibles. En effet, nous sommes arrivés au chiffre assez saisissant de près de 1'000 réfugiés pour une population communale d'un peu plus de 6'000 personnes. C'est clairement trop et cela devient ingérable !

Tout d'abord, nous sommes tout à fait conscients que les comportements problématiques sont le fait d'une petite minorité qui, malheureusement, entache l'image de l'ensemble des requérants. Ainsi, le rapport étudié parle « d'incivilités » ... Mais c'est plus que cela malheureusement ! Nous avons tous reçu différents témoignages d'actes de violence ou d'irrespect, de vols, d'insultes, que ce soit le long du trajet arrêt du tram-centre ou dans le bus qui mène à Perreux. Parfois, ce sont même nos enfants qui subissent ces violences. Ceci n'est clairement plus acceptable et des mesures doivent être prises. De plus, le nombre de ces requérants qui se déplacent ensemble, et c'est bien compréhensible, aux mêmes heures dans les transports publics (tram ou bus), les remplissant comme un jour de Fête des Vendanges, provoque un sentiment d'insécurité bien naturel, même si cela ne débouche pas forcément, et heureusement, sur des actes répréhensibles.

Nous savons aussi que ni la Commune, ni forcément le Canton, ne sont ni les responsables, ni les premiers acteurs dans cette situation. Nous reconnaissons également que depuis des mois, le Conseil communal alerte le SEM sur les problèmes rencontrés à Boudry. Mais si, sur le long terme, nous souhaiterions que des activités soient mises en place, notamment sur le site même de Perreux (nous pouvons penser aux jardins qui sont abandonnés, pour occuper au moins une partie de ces réfugiés), des mesures efficaces doivent être prises à court terme.

C'est pourquoi le groupe socialiste refusera le classement de cette motion et dépose un postulat qui demande deux choses :

1. Un retour le plus rapidement possible au nombre de requérants initialement prévu dans le centre, soit 480, ce qui semble mieux convenir à la taille de notre commune.
2. Mais comme nous savons, au vu de la situation internationale, que cela ne sera guère possible rapidement, nous demandons alors qu'un service de sécurité soit mis en place dans les transports publics aux heures critiques, ainsi que le long du trajet entre le tram et le centre. Ce service devrait s'appuyer sur une présence plus intense de la Police cantonale puisque les patrouilles Securitas ne sont pas suffisamment dissuasives. Merci de votre attention.

**M. S. Bigler (au nom du groupe des VEL) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre groupe remercie les auteurs de ce rapport qui porte sur des sujets très délicats au niveau humain, la sécurité de la population et l'accueil dans notre société de personnes cherchant de la protection en Suisse. Nous remercions aussi les auteurs pour les compléments apportés ce soir.

Nous sommes conscients qu'une solution ne peut pas être trouvée au niveau de la Commune seule et que le rôle de la Confédération et du Canton est primordial. Néanmoins, la Commune a une responsabilité et un poids important et doit s'investir pour une amélioration de la situation actuelle.

Quant au contenu du rapport, nous aurions souhaité une information plus précise et chiffrée quant à l'augmentation des incivilités et cambriolages dus spécifiquement à la présence du CFA dans notre commune. Le rapport met l'accent malheureusement fortement sur le renforcement de la sécurité, patrouilles de police et Securitas et n'explore qu'insuffisamment d'autres voies pour améliorer la sécurité et la cohabitation à Boudry. Nous demandons ainsi au Conseil communal d'explorer les voies suivantes et à œuvrer avec énergie vers ces objectifs et en utilisant tout son poids dans les discussions et négociations avec le Canton et la Confédération.

Premièrement, éviter une suroccupation du CFA. Nous demandons au Conseil communal d'intervenir auprès du Canton et SEM pour éviter une suroccupation au CFA, pour garantir un accueil digne des requérants d'asile et pour réduire les tensions au sein du CFA même, ce qui réduira aussi les tensions et les incivilités en dehors du CFA.

Deuxièmement, augmenter les programmes d'occupation, y compris les offres de formation, de sport, de loisirs et les échanges avec les habitants de Boudry. L'expérience d'autres communes hébergeant des centres de requérants d'asile, comme à Chiasso ou à Suffers dans les Grisons, a montré que cette mesure a un effet positif sur les incivilités, le climat entre les habitants du CFA et les habitants de la commune, ainsi que sur le bien-être des requérants d'asile. Ces programmes et activités doivent être financés par la Confédération ou le Canton et ne pas s'appuyer sur des bénévoles, même si le travail des bénévoles reste évidemment important et très apprécié.

Troisièmement, engager des travailleurs sociaux pour garantir une présence professionnelle d'accompagnement à l'extérieur du CFA. Ces travailleurs sociaux, formés dans le travail interculturel et le travail de rue, devraient être présents en particulier pendant les tranches horaires "délicates", y compris dans les transports publics.

Au vu des éléments susmentionnés, nous considérons que ce rapport n'est pas complet et nous avons décidé à la majorité de ne pas classer la motion. Merci de votre attention.

**M. B. Geiser (en son nom) :** Y-a-t-il dans la salle des représentants du Canton ou de la Confédération ?

Il lui est répondu que oui, M. S. Gamma, le Chef du Service cantonal des migrations est présent.

**M. B. Geiser (toujours en son nom) :** J'aimerais bien qu'au Canton et à la Confédération, il soit compris que Boudry est dans une situation d'insécurité grave. Je pense que si rien n'est fait de manière efficace, ce sont les citoyens eux-mêmes qui prendront en charge la sécurité. Merci de votre attention.

Au vote, le classement de la motion est accepté par 19 voix contre 16.

**M. E. Dubois (Président) :** Nous allons reprendre le cours de l'ordre du jour avec le point 2 « procès-verbal et la correspondance ». J'invite la population à rester, mais ceux qui souhaitent s'en aller peuvent le faire maintenant.

## **2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 - correspondance**

**M. C. Buschini (en son nom)** : En page 28, sous le point 21, il est écrit que « Naef et Migros aurait investi 20 mio de francs pour le jardin et la place de jeux de Voujeaucourt ». Est-ce possible ?

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Non, ils ont dépensé une telle somme pour les bâtiments. C'est cela qui doit être compris là. Ce n'est évidemment pas pour le financement de certains objets de la place de jeux, même si Naef en avait financé un à hauteur de CHF 7'000.00.

**M. B. Geiser (en son nom)** : M. L. D'Andrea, en page 1, m'a promis une réponse ce soir.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je réponds à la place de M. D'Andrea, puisque je suis en charge de ce fitness urbain. M. B. Geiser avait demandé ce qu'il en était de la pollution des terres sur cet endroit. Une analyse a été effectuée sur différents points du site ; cette dernière a été faite par le Bureau Conseil HSE La Tène et démontre que ces terres sont faiblement contaminées, qu'il n'y a pas de problème pour y pratiquer des activités sportives. D'ailleurs, les terres qui ont été égrappées pour faire la piste finlandaise peuvent être valorisées sur le site même. C'est ce que nous avons fait : elles ont ainsi servi à aplanir l'endroit. Cela aurait pu poser problème si nous avions dû les évacuer, enfin pas vraiment des problèmes, mais elles auraient dû être stockées dans un endroit prévu pour cela, une décharge de type B. Là, nous avons l'assurance que les activités sportives peuvent se pratiquer sur ce terrain.

**M. B. Geiser (en son nom)** : Est-ce qu'il est possible de connaître le taux de pollution et non pas seulement la mention « faiblement pollué » ? À combien se monte le taux de pollution ?

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Oui, il y a des tableaux pour tous les endroits, c'est en-dessous de 1. Je vous propose de vous remettre une copie de ce rapport, à vous, ainsi qu'aux présidents de partis. J'ai essayé de le traduire avec des termes compréhensibles pour tout le monde.

**M. B. Geiser (en son nom)** : À ma connaissance, il fallait qu'il y ait moins de 70 microgrammes/kilo de terre, et s'il y a moins de 50 mcg, alors nous pouvons dire que cela n'est pas pollué.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Il me semble qu'il est parlé de taux inférieur à 1, je n'ai pas lu de taux en microgramme proposé par cette analyse.

Au vote le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Prise de connaissance de la lettre de démission de M. E. Dubois (VEL) de la Commission de l'aménagement du territoire, mobilité et environnement avec effet immédiat. Le remplacement est traité à l'ordre du jour de cette séance.

## **3. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. S. Agbaro, démissionnaire**

**Mme E. Buschini (au nom du groupe PS)** propose la candidature de M. Paul Lüthi. Ce dernier est élu tacitement.

**4. Nomination d'un membre à la Commission technique de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la mobilité, en remplacement de M. E. Dubois, démissionnaire (nomination automatique à la Commission non permanente du PAL également)**

**Mme M. Belgrano (au nom du groupe VEL)** propose la candidature de Mme M. Theurillat. Cette dernière est élue tacitement.

**5. Nomination de la Commission des règlements et des institutions, selon le nouveau RGC (7 membres, dont minimum 4 membres du Conseil général)**

**M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR)** propose les candidatures de MM. S. Keller, P. Pedimina et D. Facchinetti.

**Mme E. Buschini (au nom du groupe PS)** propose les candidatures de M. R. Dubois et Mme E. Buschini.

**Mme C. Durngat Lopez (au nom du groupe VEL)** propose les candidatures de Mme C. Prince Rosenfeld et M. E. Dubois.

Tous sont élus tacitement.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 410'000.00 pour l'organisation de mandats d'étude parallèles pour le Plateau de la Gare**

**M. L. D'Andrea (CC)** : Mesdames et Messieurs, ces MEP, mandats d'étude parallèles, longuement discutés en Commissions du PAL et de gestion des finances, ainsi qu'au sein de chacun des groupes sont une bonne chose. Aujourd'hui, je vais tenter d'amener encore quelques précisions sur certaines questions qui pourraient encore demeurer. Tout d'abord, l'historique, la définition de ce secteur comme « Pôle de Gare » a été inscrit dans le Plan directeur régional en 2017, donc cela date d'avant cette législature, puis dans le Plan directeur cantonal. Depuis, la Commune n'a pas entrepris de démarches pour comprendre comment développer ce plateau de la Gare où il y a de sérieux enjeux. Une des procédures les mieux adaptées pour définir un cahier des charges pour le bon développement de ce plateau selon des critères sociaux, économiques et écologiques sont ces mandats d'étude parallèles. Cela permet de ne pas devoir faire trop de choix en amont et à différentes équipes de travailler sur une question, sur la base d'un cahier des charges bien défini, discuté en Commission du PAL, mais qui doit encore être affiné par les experts qui vont participer à ces MEP. C'est un processus où il n'y a pas de gagnant à la fin. En quelque sorte, des équipes travaillent au développement du secteur, elles proposent des pistes en parallèle, comme son nom l'indique et ensuite, un collège d'experts va analyser les solutions proposées et prendre le meilleur. Dans un deuxième tour, ces équipes vont aller de l'avant dans ce processus, pour finalement aboutir à toute une série de recommandations qui seront formalisées dans un master plan. J'espère qu'il n'y ait pas de doute au sein des groupes concernant le fait que ces mandats d'étude parallèles sont le processus qui permet véritablement à la Commune de définir ce dont elle a besoin pour ce secteur et c'est d'ailleurs ce processus qui est aujourd'hui pratiqué dans beaucoup d'autres communes. Le développement de ce plateau doit être planifié et phasé car il ne faut pas tout développer en même temps et puisque c'est un pôle de gare, il faudra veiller, par exemple, au développement des transports publics. J'espère vraiment qu'au sein de vos groupes, cette procédure n'a pas été remise en cause ; en tout cas, elle ne l'a pas été lors de la Commission du PAL. Il me semblait qu'elle faisait l'unanimité de tous les commissaires présents.

Par contre, une chose a été longuement discutée en Commission de gestion et des finances, en Commission du PAL et même au sein du Conseil communal, c'est la question du budget. Bien sûr,

CHF 410'000.00, cela peut paraître cher. Maintenant, il y a beaucoup de cerveaux qui sont impliqués dans ce processus. Nous avons aussi la participation financière d'un des propriétaires qui s'élève à CHF 100'000.00 et, ce soir, je peux vous annoncer qu'il y aura un autre propriétaire qui participera. En revanche, je ne peux pas vous dire de qui il s'agit. Finalement, le montant à la charge de la Commune sera inférieur à CHF 300'000.00. De plus, le coût est proportionnel à la surface et ce prix n'a pas été inventé par la Commune ou par Urbaplan, ce sont des tarifs définis par les normes SIA. Un certain montant est défini pour Urbaplan qui va piloter, gérer les séances et finalement écrire le rapport et le master plan. Il y a un certain nombre d'experts qui sont professionnels et ce nombre varie en fonction des experts non-professionnels, par exemple les propriétaires, éventuellement des représentants du Canton, des représentants de l'exécutif, M. G. de Reynier et moi-même et des représentants du législatif, en l'occurrence le Président de la Commission du PAL, M. R. Dubois. En fonction du nombre de non-professionnels, ceux qui ne sont pas reconnus par la SIA, il faut mettre davantage de professionnels. Aujourd'hui, nous avons limité le nombre de non-professionnels dans ce collège afin de limiter les professionnels qui devront les accompagner. Donc le poste à CHF 18'000.00 ne pourra pas ou alors très difficilement être diminué. Ensuite, nous avons souhaité y adjoindre un spécialiste mobilité car le développement du plateau de la Gare est conditionné à toute une série de mesures de mobilité. La Commission du PAL a souhaité intégrer un spécialiste transition écologique. Ensuite, il y aura trois équipes qui vont réfléchir à ce développement. Pourquoi trois, nous pourrions éventuellement en mettre deux ? Mais, en général, les MEP se font avec trois équipes, cela ne s'est encore jamais fait avec deux. Donc ces dernières vont réfléchir et proposer des solutions que le collège d'experts va analyser et ensuite, il y a une deuxième itération. C'est peut-être cette deuxième itération qui pourrait être annulée, cela réduirait les coûts, mais nous perdriions l'essence même des MEP. Nous arriverions avec un type de propositions et le collège d'experts donnerait son avis pour ou contre et cela s'arrêterait. Voilà pour les explications concernant le budget.

Ainsi, j'espère avoir répondu à quelques interrogations par rapport au prix élevé, mais cela sera quand même inférieur à CHF 300'000.00 pour la Commune. Je rappelle que nous avons véritablement besoin de ces informations pour affecter ce plateau de la Gare dans le PAL et comprendre les différents enjeux qui vont nous permettre de contrôler le développement de ce secteur, d'en contrôler la planification. Sans cet outil, sans ces résultats, cela risque d'être compliqué et la Commune s'expose à un développement tout azimut de ce plateau. Je pense que c'est exactement cela que nous souhaitons, à peu près tous, éviter.

J'ai entendu dire qu'il y avait quelques remarques sur le Président du collège d'experts, M. Andersen. Sachez que ce monsieur travaille chez Urbaplan, qu'il est véritablement recommandé par tout le monde pour ses qualités, en particulier pour ses facultés à synthétiser différents points de vue et sortir les éléments importants pour la planification. C'est justement ce que nous cherchons et, bien souvent, ce n'est pas facile dans ce genre de processus. C'est donc plutôt un atout qu'il travaille avec le pilote, avec Urbaplan, puisqu'ils devront synthétiser tout cela sous la forme d'un rapport et d'un master plan. Je répète ici qu'Urbaplan accompagne l'ensemble de la démarche, mais qu'à la fin de cette démarche, il n'y a pas de gagnant, il n'y a pas quelqu'un qui remporte un mandat. Il n'y a pas de peur à avoir par rapport à un conflit d'intérêts. Je réponds volontiers aux questions si besoin.

**M. R. Dubois (au nom des Commissions de l'aménagement du territoire et du PAL) :** Etant donné que le rapporteur de la Commission de l'aménagement du territoire est absent, je pense que je peux confirmer ce que vient de dire M. le Conseiller communal dans le sens où les secrets de commissions doivent rester secrets et cela tant que la Commission n'a pas pris officiellement position, n'a pas fait de rapport sur certains points, dire que la démarche telle qu'elle est faite jusqu'à maintenant a été communiquée à la Commission, qu'elle l'a soutenue dans le cadre de ses travaux et pour l'instant, nous allons de l'avant. Je représenterai la Commission PAL dans le cadre des travaux des mandats d'étude parallèles et nous suivrons de près, tant ces travaux là que les liens avec la population communale et les rapports du Conseil communal à ce sujet.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom de la CGF)** : Je me permets de remplacer M. D. Maurer, excusé ce soir. Après discussions et demande de quelques informations, la Commission a accepté ce rapport par 5 voix et 2 abstentions.

**M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a étudié ce rapport important avec les informations à sa disposition. Après un échange nourri, il n'accepte pas le crédit d'engagement de CHF 410'000.00 pour l'organisation des mandats d'étude parallèles tel que présenté dans ce rapport.

Beaucoup d'interrogations sur la présentation, la compréhension et le timing de cette procédure «MEP» n'ont pas eu de réponse lors de notre séance de groupe. Le PLR se préoccupe pour certains propriétaires englobés dans ce secteur du plateau de la Gare, non intégrés dans cette étude, qui pourront subir une décision finale préjudiciable. L'inquiétude aussi que ces propriétaires, ayant pour seule solution une opposition au plan d'aménagement, bloquent la finalisation du PAL et rendent interdit tout développement immobilier dans notre Ville et Commune de Boudry.

Le PLR est favorable aux mandats d'étude parallèles qui proposent des programmes différents développés par des acteurs professionnels, non impliqués dans la vie communale et réfléchis par des acteurs non-professionnels impliqués par le développement de ce secteur. Néanmoins, au vu des coûts élevés et une configuration des zones d'aménagement du territoire actuelle assez claire, est-ce que ces MEP sont nécessaires pour ce secteur ? Est-ce que la forme est justifiée et est-ce le bon moment pour cette procédure ? D'autant plus, à entendre certains de mes collègues, certaines études avaient déjà été faites sur le plateau de la Gare et nous n'avons pas eu le retour de ces dernières qui dateraient d'il y a environ 10 ans. Mais s'il y a eu un travail d'aménagement, qu'en est-il ?

Le PLR s'interroge aussi, à la lecture du budget proposé dans ce rapport :

- sur son montant total important (en phase au budget)
- sur la répartition des montants entre l'étude d'idées effectuée par trois équipes, mandataires (~ CHF 198'000.00 = 48%) et l'organisation et l'analyse de ces études (~CHF 212'000.00 = 52%),
- sur la pertinence et l'indépendance du Président du collège d'experts proposé, sachant qu'il est dirigeant au sein du mandataire organisateur de ces MEP. Cela a été relevé, à juste titre, mais n'y-a-t-il pas confusion dans la procédure ?

Nous constatons que les Commissions d'urbanisme et du PAL, donc les commissions en charge de ce dossier, n'ont pas pu traiter et débattre des mesures et organisations possibles en rapport aux obligations cantonales. Elles n'ont eu qu'une présentation d'un dossier trop volumineux sans pouvoir s'interroger et s'impliquer dans une bonne compréhension du rapport et ses conséquences. Nous rappelons que les commissaires ne sont pas des professionnels de l'urbanisme. Leur réaction n'est pas aussi immédiate que les personnes habituées au traitement de ces dossiers.

Le développement du territoire de la Ville et Commune de Boudry est un sujet stratégique de grande importance sociétale, environnementale et économique. Il ne peut pas être traité uniquement de manière technique (entre professionnels) et citoyenne (avis, groupe citoyen). Une attention et une implication particulière, obligatoire des différents organes politiques (Conseil communal, commissions, partis, Conseil général) sont nécessaires pour développer, rapporter et accepter ce PAL.

Pour toutes ces raisons et malgré les informations reçues entretemps, le PLR propose de renvoyer ce rapport en commission pour reprendre la mise en place d'une telle planification pour le Plateau de la Gare, pour déterminer quelles sont les options possibles qui répondent aux exigences du Canton et pour travailler ensemble à la mise en place du projet avec une vraie participation de la Commission du PAL et pas simplement une demande de validation. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) :** Le parti socialiste a pris connaissance du rapport et en remercie ses auteurs. Le groupe PS a débattu notamment du montant de cette demande de crédit. Plusieurs membres trouvent le crédit trop élevé et se demandent s'il est vraiment nécessaire d'engager trois bureaux. Ne pourrait-on pas le faire avec deux ?

Il semblerait que l'hoirie propriétaire principale du terrain concerné soit d'accord de participer pour un montant à hauteur de CHF 100'000.00. La subvention cantonale étant CHF 50'000.00, le coût réel pour la Commune serait donc de CHF 260'000.00. Une zone constructible mixte a été attribuée par la planification régionale. Si nos autorités ne se positionnent pas sur cette mesure, ce droit risque d'être attribué à une autre commune. Évidemment, ces décisions vont engendrer une certaine augmentation de population pour Boudry. Il faudra donc aussi y prévoir des nouvelles infrastructures (crèche, accueil parascolaire, école, etc.) et des équipements au niveau eau, communication et électricité. Tout ça doit se réfléchir dans ces MEP en espérant aboutir à un développement intelligent. Sur le fond, le PS est d'accord avec le concept, mais se demande, je le répète, si deux bureaux ne suffiraient pas, ce qui engendrait une nette diminution de coût.

Sous réserve de la réponse du Conseil communal, que nous avons déjà presque reçue auparavant, le PS acceptera le rapport dans sa grande majorité.

**Mme M. Gontier (au nom du groupe VEL) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et Conseillers généraux, c'est avec intérêt que nous avons lu le rapport relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 410.000.00 pour l'organisation des mandats d'étude parallèles. Au vu de la complexité de la planification du développement du Plateau de la Gare, nous pensons que les mandats d'étude parallèles ne peuvent être que bénéfiques et indispensables.

Nous sommes heureux de lire qu'il est prévu la participation de la population et constitution d'un groupement citoyen. Ceci permet certes d'assurer le respect du cadre légal, mais au-delà de ce cadre légal, nous espérons que le travail et les réflexions de ces derniers seront réellement intégrés dans le processus afin d'encourager et valoriser l'esprit démocratique sur notre commune. Nous sommes convaincus que leurs avis seront une valeur ajoutée à tout le travail des membres du collège d'expert·e·s.

Par ailleurs, le but de ces mandats est de permettre d'étudier différentes solutions ou différentes pistes de réflexion. Nous constatons que l'accent est déjà particulièrement mis sur l'écologie et cela au-delà du cadre légal. Dans ce contexte et afin que ces réflexions se concrétisent, nous vous demandons d'engager davantage de professionnels qui soient investis dans l'écologie, au-delà des obligations légales. Ainsi, en plus d'un spécialiste « transition écologique », nous demandons l'amendement suivant : que l'une des trois équipes participantes, ou des deux équipes, si jamais cela devait changer, soit une équipe particulièrement spécialisée et investie dans l'écologie, ayant suivi des formations professionnelles complémentaires dans ce domaine. Nous vous demandons également d'engager dans le collège d'expert·e·s un ou une architecte/paysagiste/aménagiste spécialisé dans les écoconstructions et investi dans l'écologie. Nous accepterons d'autres amendements ou demande de crédit si cet amendement est accepté.

**M. L. D'Andrea (CC) :** Si ce dossier devait retourner en commission, je n'aurais pas spécialement de problème avec cela, c'est le processus. Par contre, j'attendrai des propositions claires, en particulier du parti qui le souhaite, sur le fonctionnement ou les questionnements auxquels il faudra répondre. D'un côté, il est dit que les Conseillers généraux ne sont pas des experts, que si nous leur transmettons un dossier, déjà travaillé, un mois avant, cela ne suffit pas, qu'il n'est pas compris et, d'un autre côté, il est dit que nous souhaitons être experts et dire comment les choses doivent être faites et participer encore davantage au développement de ce projet. En cas de retour, j'attends des commissaires qu'ils disent clairement ce qu'ils souhaitent approfondir et/ou développer afin que le travail puisse être fait

de manière constructive, j'attends un engagement, une volonté de travailler, car il faudra se réunir à nouveau, faire des propositions, etc. Parfois, en séance, j'entends que personne n'a le temps. Personnellement, par rapport au budget, je pense qu'il sera difficile de faire différemment.

En ce qui concerne la question du groupe socialiste, sauf erreur, les MEP à deux équipes, cela ne se fait pas, mais cela pourrait être quelque chose à réfléchir, même si je pense que nous n'allons pas réinventer les MEP à Boudry. Ce sont des processus définis. Si nous faisons une seule itération, je pense que nous perdons l'esprit des MEP.

Pour la question des Verts, évidemment que ce collège d'experts n'a pas encore été défini et nous pourrions, en effet, impliquer des architectes qui sont compétents dans les domaines que vous avez mentionnés. Par rapport aux délais, je souhaite encore rappeler que le PAL, c'est demain, nous pouvons encore retarder un peu, de deux, trois, quatre mois peut-être, mais nous sommes en train de précéder le développement de notre commune et le bon déroulement des choses pour des arguments, je dois vous le dire, qui n'étaient pas très clairs.

**M. R. Dubois (en son nom) :** Monsieur le Président, puisque nous venons de parler du fonctionnement de la Commission, je voulais quand même réagir à ce sujet. Ces éléments ont été reçus environ un mois avant la séance de commission qui avait été convoquée deux mois à l'avance. Je pense que les commissaires avaient tous les éléments en main pour pouvoir discuter du fond de la question. D'ailleurs, cela a été fait, puisque nous avons eu une séance d'une certaine durée. Finalement, c'est absolument normal pour les commissions de parlementaires, les commissions de législatif ; nous recevons les documents, nous en discutons et ensuite, nous allons de l'avant. J'ai quand même l'impression que nous avons réussi à en débattre. J'entends que nous ne sommes pas des professionnels de l'urbanisme, mais justement, le processus qui nous est proposé est un processus qui permet d'impliquer des professionnels, tout en impliquant les partis et les citoyen-ne-s et c'est important, car il y avait une inquiétude des partis à ce sujet. Il y a une commission du législatif qui suit le processus, nous avons le Conseil communal qui représente aussi indirectement les partis, je pense que nous pouvons difficilement faire mieux en termes de représentation des partis et des citoyen-ne-s dans ce processus. Si nous créons des organes et des séances supplémentaires, alors que nous savons que tout le monde a déjà beaucoup, je pense que cela serait contre-productif et nous risquons de nous retrouver avec la moitié des membres qui ne seront pas là. Aujourd'hui, nous avons un fonctionnement institutionnel qui nous permet de traiter ces MEP et je pense qu'il n'y a vraiment pas de problème. Nous parlons du Plateau de la Gare, c'est un des secteurs les plus importants à terme pour l'avenir de notre commune, là où il y aura le plus de développement. Nous le voyons dans tous les plans prévus pour ces prochaines décennies, c'est un secteur essentiel. Nous parlons de planifier l'avenir de notre commune, pour un prix équivalent, j'ai regardé, à deux ou trois rénovations de stations électriques que nous votons chaque année. Nous parlons de cela cette année, alors que nous avons le budget des plus explosifs en termes de rentrées fiscales dont toutes les communes rêveraient autour de nous et nous, nous refuserions quelques « peanuts » pour l'avenir de notre commune, pour des économies qui sont vraiment minuscules par rapport à nos rentrées fiscales et nous ferions perdre du temps à un processus juste essentiel pour notre développement. Parce que oui, c'est une perte de temps, aujourd'hui, nous planifions, mais la planification réelle de ce que nous décidons aujourd'hui, c'est pour dans 10 à 15 ans. Nous perdrons du temps, nous perdrons des idées pour un des secteurs qui va se développer. Il y a beaucoup d'autres secteurs dans notre commune, mais nous n'allons pas tous les développer comme celui-là. Alors aujourd'hui, ne perdons pas de temps, ne perdons pas d'énergie, ne perdons pas des idées, pour économiser des « peanuts ».

**M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) :** Ce qui m'interpelle, c'est le dernier message « le Plateau de la Gare est important pour notre commune ». Justement, si cet endroit est important pour Boudry, il faut que nous établissions un MEP ou un processus qui soit le meilleur possible, que les commissions définiront et finaliseront et que notre Conseil validera. Typiquement ce soir, j'écoute les différentes

questions et je me rends compte que chaque parti a une question particulière à laquelle nous ne répondons pas complètement. Le processus qui va être mis en place risque de se reporter sur d'autres zones. Nous parlions tout à l'heure de la gare de Perreux qui, à mon sens, est une zone très importante qui doit être intensifiée, M. de Reynier en parlait tout à l'heure, pour pouvoir desservir toute la zone industrielle et la zone de Perreux. Je le répète, cette procédure se répétera pour d'autres zones, donc elle doit être bien faite. Maintenant, nous l'avons dit aussi, les mandats parallèles sont très intéressants pour récolter des idées, donc il ne faut surtout pas les réduire à deux équipes. C'est l'essence du MEP d'avoir des idées, quelles qu'elles soient. J'entends ces différentes questions et ce soir nous n'y répondons pas et précédemment non plus, il n'y avait pas eu de réponse. Le travail des commissions est un travail politique qui entre dans le cadre de notre règlement et nous tenons à tout prix à ce que ce processus soit fait correctement, avec des réponses précises.

**M. H. Da Silva (en son nom) :** Quelques mots pour souligner le fonctionnement des commissions, il n'y a pas vraiment eu de débats, mais plutôt des informations et je sais que cela n'a rien à voir avec le MEP, mais typiquement, si je lis le flyer concernant les démarches participatives, j'aimerais savoir à quel moment il a été décidé cette petite phrase « avec notamment l'introduction d'une zone 20 km/h ». Nous avons débattu de zone piétonne, de zone de rencontre, de zone 30 km/h, de beaucoup de possibilités et apparemment, nous envoyons à la population une information selon laquelle une zone 20 km/h sera introduite. C'est un problème de fonctionnement général des commissions. Nous parlons, nous débattons, mais rien n'est retenu et les décisions sont prises sans tenir compte de l'avis des commissaires.

**M. E. Dubois (Président) :** Est-ce que ce flyer concerne le MEP ?

**M. H. Da Silva (en son nom) :** Il concerne le fonctionnement de la Commission PAL qui a traité le MEP.

**M. L. D'Andrea (CC) :** À l'attention de M. Pedimina : je souhaite mieux comprendre vos propos. À un moment donné, vous dites « nous aimerions un autre processus » et à la fin, vous dites « le MEP est important ». De quel processus parlez-vous ? Est-ce que vous remettez en cause le MEP ? Ou est-ce que vous voudriez voir un autre processus ? Ensuite, vous dites qu'il y a encore beaucoup de questions en suspens, mais je pense que nous avons déjà répondu à bon nombre de questions et que nous sommes là, justement, les autres Conseillers communaux et moi-même, pour y répondre. Après, il faut aussi être d'accord que lorsque nous apportons une réponse sur un sujet, que cela constitue une réponse, qu'il ne soit pas fait la sourde oreille. Vous dites aussi qu'il est préférable de faire trois tours dans un MEP, alors que beaucoup de membres du Conseil général avaient l'air de vouloir diminuer les coûts, donc diminuer ces trois tours. Je dois avouer que j'ai un peu de mal à suivre le fil logique de votre pensée et de votre discours. J'attends des explications pour pouvoir ensuite travailler. Pour moi, c'est un blocage, presque sans argument ou avec très peu d'arguments. C'est dommage car nous allons perdre du temps pour le développement de la commune et la planification va en pâtir. Au final, je me réjouis de voir dans deux ou trois mois ce que la Commission aura produit, si cela va véritablement différer de ce que nous avons proposé aujourd'hui.

Concernant le fonctionnement de la Commission, encore une fois, nous prémâchons le travail, nous proposons quelque chose. Nous avons épluché page par page le cahier des charges, le budget. Nous avons discuté de tous les points et chacun pouvait poser ses questions ; tout pouvait être remis en cause à ce moment-là, mais cela ne s'est pas passé. Il ne me semble pas que cela soit une commission dictatoriale ; d'ailleurs, je ne me prononce quasiment pas, ce sont les commissaires qui parlent avec notre aménagiste communale. Nous prenons le procès-verbal, nous l'envoyons à tous les membres et il n'a pas été contesté. Je ne vois donc pas où est le problème. S'il y en a un, il faut le dire. Ensuite concernant le flyer, nous en discuterons tout à l'heure, je pense qu'il ne fait pas partie du MEP.

**M. R. Dubois (en son nom)** : Je vous avoue que je ne peux pas non plus entendre qu'il n'y a pas de débats en commission. Je crois qu'en tant que Conseiller général, en tant que commissaire, nous sommes libres et responsables. Si nous voulons proposer un point à l'ordre du jour, nous pouvons le faire. Si nous voulons parler d'un point, c'est possible aussi. Je crois qu'il n'y a jamais eu de problème à ce niveau-là, il n'y a jamais eu de censure en commission et je pense qu'il y a un débat et s'il n'y a pas de débat, c'est que les personnes présentes n'en veulent pas. Pour moi, ce point est clair et nous ne pouvons pas revenir dessus. Par contre, selon ce que j'ai entendu de M. P. Pedimina, je pense que nous sommes à peu près sur la même longueur d'onde. Sur le fond, les MEP servent à faire émaner des idées pour ensuite un développement et une planification. Où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur la temporalité. La première partie d'un processus, c'est d'aller chercher des idées, de les avoir à disposition et ensuite, il est possible de les mettre sur pied, de réfléchir à une planification qui, elle, est du ressort du législatif, qui va devoir voter des points concrets et prendre des décisions à ce moment-là. Mais la première partie, il faut la démarrer, il faut récolter ces idées et ensuite voir quelles sont nos convictions sur le fond et faire des amendements, etc. Mais le premier pas de ce processus, c'est d'aller chercher des idées. Nous pourrions même imaginer, bien sûr dans les limites budgétaires, que la première partie du processus, et c'est souvent le cas dans d'autres dossiers, soit faite par le Conseil communal lui-même, qu'il aille chercher des idées, qu'il développe des propositions pour les transmettre finalement au législatif pour en débattre et prendre les décisions finales. Je pense que le processus qui est proposé est tout à fait juste. D'ailleurs, il se fait dans de très nombreuses autres communes qui lancent ce même style d'études, pour de nombreux autres projets dans d'autres cantons, voire même dans d'autres pays. Je ne vois pas le problème. Par contre, je me réjouis de pouvoir débattre du fond et peut-être que nous ne serons pas toutes et tous d'accord après avoir reçu les idées, mais je pense que cela viendra vraiment dans un deuxième temps.

**M. E. Dubois (Président)** : Je propose que nous ne nous éternisons pas et que nous passions au vote.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Est-ce que nous pouvons encore faire une intervention ?

**M. E. Dubois (Président)** : Oui, volontiers.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : J'aimerais encore relever un point, une question d'équité, une question mercantile, terre à terre et incongrue dans une période où la Ville et Commune de Boudry semble nager dans les liquidités ou au moins en avoir suffisamment. CHF 300'000.00 ou CHF 400'000.00, j'entends que ce sont des « peanuts ». Mais au niveau de l'équité, je pense que nous sommes vraiment dans un projet gagnant-gagnant et qu'un des grands gagnants sera le propriétaire principal, donc je pense que la participation que nous avons décidée n'est vraiment pas en regard avec les intérêts de ce dernier. De plus, le rapport mentionne que c'est la Ville et Commune de Boudry qui va faire la banque et avancer les frais, au fur et à mesure du MEP et je n'ai absolument aucun problème avec cette procédure, c'est vraiment très bien. Je souhaitais que cela soit quand même signalé, je suis abstentionniste au niveau de la Commission de gestion et des finances uniquement pour cela. Pour moi, du 50-50, c'était en tout cas quelque chose d'envisageable et je souhaitais le relever.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Merci pour cette remarque. Il faut différencier deux choses, l'affectation, le fait que ces propriétaires vont pouvoir vendre leur terrain et les besoins de la Commune. Les besoins de planification, c'est-à-dire de définir à quelle vitesse ils vont pouvoir vendre et ce qu'il va pouvoir être fait sur ce terrain, c'est cette réflexion que nous sommes en train de payer et c'est pour nos intérêts. De plus, le Plateau de la Gare va être affecté, cela a été défini dans le Plan directeur régional en 2017. Nous aurons l'affectation, si vous le permettez, que nous méritons et il vaut mieux que nous ayons une bonne affectation. Je comprends votre question, mais les propriétaires participent aux besoins de la Commune. Leur terrain, ils pourront le vendre et ils n'ont pas besoin de participer aux MEP pour une affectation du terrain. C'est cela qu'il faut comprendre.

Au vote, le renvoi en commission est accepté à 18 voix contre 14 et 3 abstentions.

**M. E. Dubois (Président)** : Le rapport est donc renvoyé en commission et j'encourage ces commissions à y mettre le personnel nécessaire.

**7. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif au Plan directeur communal (PDCom) de la Ville et Commune de Boudry, marquant la fin de la deuxième phase de la révision du plan d'aménagement local (PAL)**

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je pense que le processus est bien expliqué dans le rapport, je ne vais donc pas trop m'y attarder. Avant cette législature, nous avons fait une pré-étude et nous avons dû la confirmer. Puis, il y a eu une phase 2, qui était le développement du Plan directeur communal (PDCom) et dans ce dernier, vous avez un chapitre qui s'appelle le projet territoire, qui ancre la vision stratégique du développement de la Commune, pour laquelle autant l'exécutif que le législatif est responsable et le chapitre 4, c'est un programme de mise en œuvre, c'est comment est-ce que nous ferons le projet de territoire. Aujourd'hui, nous vous demandons un vote formel sur l'acceptation de ce projet de territoire. Pourquoi ? Parce que l'acceptation du PAL se déroulera sur deux législatures probablement, d'autant plus avec le vote qui précède cet objet. En quelque sorte, c'est pour garantir une certaine continuité, un certain appui du Conseil général pour les futurs Conseillers communaux, dans le cadre de la révision de ce PAL. Je pense que le Plan directeur communal était un beau travail. Vous en avez aussi parlé en commission et il y a eu une information ici, au Conseil général. En cas de questions, nous y répondrons volontiers.

**M. R. Dubois (en remplacement du Président de la Commission du PAL)** : Nous en avons aussi débattu en commission et cette dernière a soutenu cette première partie. Pour être honnête, je sais que nous avons discuté si nous soumettions ou pas au vote et sauf erreur, c'est le Conseil communal qui a finalement pris la décision de soumettre ce rapport au Conseil général. Pour nous, il n'y avait pas forcément nécessité car c'est une étape. Cela montre d'ailleurs à quel point la Commune fait beaucoup d'étapes, va beaucoup consulter le Conseil général et, parfois, nous avons l'impression que plus nous consultons, plus nous prenons de risques dans le processus.

**Mme E. Buschini (au nom du groupe PS)** : Le PS a pris acte de ce rapport et en remercie ses auteurs. Sur le fond, le PS y adhère. Cependant, les membres ne comprennent pas qu'il soit soumis au vote au Conseil général. Ne s'agit-il pas d'un rapport d'information, qui n'est pas contraignant et ne fait que fixer des lignes directrices à moyen et long termes ? Une vision du futur en quelque sorte.

Comme aucun arrêté communal n'est proposé, aucun engagement ferme sur son contenu qui définit des visions et des lignes directrices générales n'est donc demandé au Conseil général. En conclusion, pour le PS, ce rapport est un rapport d'information qui ne doit pas être soumis au vote, même s'il a rencontré un bon accueil dans notre groupe.

**M. J.-P. Kneubühler (au nom du groupe PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et du Conseil général, ce document de plus de 200 pages a été étudié par nos membres des Commissions de l'aménagement du territoire, du PAL ainsi que par tous les membres du PLR.

Lors de toutes les séances concernant ce PDCom, beaucoup de questions ont été posées et l'éternelle réponse a toujours été que ce document ne constituait que le projet de diverses propositions d'aménagement et que rien n'était figé dans le marbre.

Le PLR soutient ardemment le développement des transports publics, principalement par la création d'une nouvelle gare CFF sur le plateau de la Gare de même qu'à Perreux. Mais la circulation automobile

dans le centre-ville est également un des points qui nous tient particulièrement à cœur. À ce jour, bien que celle-ci soit déjà limitée à 30 km/h sur certains tronçons et même à 20 km/h pour d'autres, il nous apparaît indispensable de garantir l'accès à notre centre en voiture.

La Commission de circulation vient par ailleurs de prendre position pour le maintien du trafic actuel sur le chemin des Repaires ainsi que sur le chemin de Pontareuse et souhaite rendre le pont sur l'Areuse et la rue Louis-Favre accessible au trafic mais avec une limitation à 20 km/h. Il est évident que dans cette dernière situation, des contrôles de vitesse réguliers seraient alors indispensables afin d'éviter une recrudescence de la circulation de transit.

Le haut de Boudry Ouest a un besoin vital de ces trois liaisons avec notre centre-ville si nous voulons maintenir la connexion entre ces deux points d'habitation et de commerce. Mais il est évident également que ce n'est pas en faisant une guerre quasi ouverte à l'automobile que nous arriverons à redynamiser notre localité, soit en supprimant les places de parc, soit en limitant le centre-ville à une vitesse de 20 km/h, solution qui, à notre sens, serait quasi criminelle pour une zone à vocation de route de transit et dans laquelle les piétons seraient maîtres et seigneurs. Attention les dégâts !

De plus, comme les commerces principaux se font déjà de plus en plus rares, ne pensez-vous pas que sans pouvoir y accéder avec un véhicule, nous n'allons pas inciter encore davantage l'exode de nos habitants dans les centres commerciaux à proximité, ne serait-ce que Colombier, Cortaillod ou Bevaix ?

Oui, ce n'est qu'un plan d'intention ! Mais avec des volontés très évidentes d'arriver à des situations aussi dramatiques que celles que nous venons d'évoquer et qui, à terme, ne feront que vider notre Basse-Ville de ce qui la fait encore vivre, tels que quelques commerces, diverses manifestations comme Boudrysia par exemple, et tout ce qui pourrait encore disparaître.

Soyons clairs : le véhicule n'est pas notre ennemi, mais notre moyen de locomotion principal et il le restera encore longtemps. Peut-être pas en moteurs à combustion, mais à ce jour il y a déjà beaucoup d'électrique et nous n'imaginons même pas quelles seront les prochaines technologies qui équiperont nos futurs véhicules.

Le PLR refuse donc de s'engager dans une procédure de désertification de notre centre-ville. Le PLR ne soutiendra par conséquent pas ce projet de PDCOM, soit en le refusant, soit en s'abstenant de l'approuver. Merci pour votre attention.

**Mme M. Gontier (au nom du groupe VEL) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et Conseillers généraux, nous sommes conscients que la révision du PAL est un travail conséquent et fastidieux et nous vous remercions pour votre investissement dans ce travail important. En effet, de nos jours, la révision d'un plan d'aménagement implique de prendre en compte plusieurs critères : équipements en réseau, infrastructures diverses comme le pré et para scolaire, les transports, le respect des normes environnementales, etc. Nous sommes particulièrement reconnaissants de toutes les réflexions qui ont été menées, entre autres, dans le sens du respect de la nature et de la transition écologique. Par exemple, il est prévu de réduire les consommations énergétiques et d'augmenter le recours aux énergies renouvelables, de protéger et mettre en valeur nature et paysage, notamment en intégrant les effets du changement climatique, de préserver voir de renforcer les corridors écologiques pour la sauvegarde de la biodiversité. Nous vous remercions pour votre réel engagement et votre travail concernant ces aspects écologiques.

Nous avons néanmoins une remarque et aimerions ajouter une précision dans le paragraphe «Énergie et environnement», à la page 76, objectif 7 «favoriser la transition énergétique, réduire l'impact humain sur l'environnement », stratégie 6 « protéger les équipements sensibles des rayonnements non-ionisant ». Je cite « En vertu du principe de précaution, la volonté est de définir des périmètres

dans lesquels le développement de la 5g (et toute autre technologie libérant des rayons non-ionisants) est plus préconisé que d'autres », Et nous aimerions ajouter : « *en évitant au maximum, les zones d'habitations, les crèches et les écoles et en privilégiant d'abord les zones industrielles et commerciales.* »

Pour conclure, nous vous remercions de bien vouloir accepter ce complément, cette précision concernant la stratégie 6. Si tel est le cas, nous vous informons que les Verts acceptent à la majorité la partie stratégique et politique du Plan directeur communal.

Faut-il que ce complément soit voté comme un amendement ?

**M. E. Dubois (Président)** : Nous amendons seulement les rapports. Ici, nous pourrions imaginer que la Commission concernée puisse intégrer cette remarque.

**M. R. Dubois (Président de la Commission du PAL)** : Au vu des différentes positions que j'ai pu entendre ce soir, la proposition du groupe socialiste me paraît assez censée. Nous entendons des propositions qui sont par rapport au rapport, d'autres propositions du PLR que nous pourrions aussi discuter et pourraient être amenées en commission. C'est un rapport d'information, qui n'a aucune clause obligatoire sur lequel nous n'allons pas voter en détail. Je vous laisse imaginer trois soirs de Conseil général pour amender ce document, et puis ce que cela sera lorsque nous parlerons du plan en lui-même. Je proposerai donc que la Commission continue ces travaux et discute de ces points et que nous ne votions pas sur un rapport d'information, qui n'est pas obligatoire, mais que nous reprenions les points amenés par les différents groupes. Cette fois-ci, il serait bien que les différents groupes fassent leur travail et les amènent en commission afin qu'ils puissent être repris, notamment avec le Conseil communal. Cela me paraît la solution la plus pertinente, plutôt que de voter sur des aspects, qui sont, pour l'instant, non obligatoires.

**M. E. Dubois (Président)** : Merci, je tiens donc à préciser pour les groupes qu'il faut envoyer les bonnes personnes en commission, vous changez peut-être les membres si vous le désirez. Si les commissions devront dorénavant être beaucoup plus sollicitées, notamment la Commission de l'aménagement du territoire et celle du PAL. Il faut que les personnes qui y participent soient les personnes que vous souhaitez vraiment.

**M. D. Facchinetti (en son nom)** : Par rapport à la proposition de M. R. Dubois, est-ce que cela revient à demander au Conseil communal de retirer le rapport ? Afin de ne simplement pas le voter.

**M. E. Dubois (Président)** : C'est un rapport d'information. Voter ou non, c'est juste un état d'avancement.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Encore une précision. À aucun moment, nous vous avons demandé de voter sur le Plan directeur communal, nous vous demandons de voter sur le projet de territoire, ce n'est pas la même chose. Maintenant, ce projet de territoire est validé par le Canton. Donc c'est cette pré-étude, faite par la législature précédente, qui a été développée en un projet territoire, qui est une vision stratégique en quelque sorte, qui ne se résume pas aux voitures et aux places de parc. Il y a sept objectifs en tout. Tout cela a été validé par le Canton et à la fin, il y aura un vote du Conseil général sur le PAL, sur les plans d'affectations. Ici, c'était simplement d'avoir un vote sur ce projet de territoire. Personnellement, je n'en ai pas besoin pour travailler, mais peut-être que la personne qui viendra après moi aurait apprécié que cela soit fait. C'est dans ce sens-là que nous vous le proposons. Maintenant, si vous ne souhaitez pas entrer en matière, cela n'aura pas été une soirée très productive pour l'aménagement du territoire et probablement pas pour le développement territorial de la commune non plus, mais c'est ainsi.

**Mme E. Buschini (en son nom)** : Cela fait bientôt 20 ans que je fais partie du Conseil général et tous les rapports que nous avons dû voter comportaient un arrêté. Je prends donc cela pour un rapport d'information.

**M. E. Dubois (Président)** : Nous pouvons aussi dire qu'il s'agit d'une consultation. Ce rapport a été mis sous les yeux des membres du Conseil général, à la demande expresse de certains membres de la Commission.

**Mme E. Buschini (en son nom)** : Nous remercions le Conseil communal d'avoir soumis ce rapport au Conseil général et nous en prenons acte.

**M. B. Geiser (en son nom)** : En page 68, sous économie et tourisme, en bas de la page, dans le chapitre « stratégie 3 », il manque la fin de la phrase. Comme cela touche le Parcours de l'eau, j'y suis particulièrement sensible et j'aimerais bien que cela puisse être complété afin que cela soit clair.

**M. E. Dubois (Président)** : Je vous propose de vous approcher du commissaire de votre groupe qui participe à la Commission afin que ce point puisse être complété. J'espère que cette réponse vous convient.

Donc, vous avez compris, c'est un rapport d'information. Nous n'allons pas voter sur ce point-là. Les commissions existent pour relayer les informations au niveau du Conseil général. Nous avons pu entendre certaines critiques au niveau du fonctionnement des commissions, j'espère que dorénavant elles fonctionneront différemment.

**M. D. Facchinetti (en son nom)** : Monsieur le Président, si vous le permettez, en page 3 du rapport, point 7 conclusion et proposition, il est indiqué, je cite « nous vous invitons à valider par vote la partie stratégique et politique du Plan directeur communal ».

**M. E. Dubois (Président)** : Est-ce que j'ai le droit, en tant que Président, de décider que nous ne le voterons pas ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : C'était notre proposition du Conseil communal. Maintenant, si vous souhaitez ne pas le voter, c'est comme tout à l'heure, vous avez ce choix.

**M. R. Dubois (en son nom)** : Sur un plan formel, nous devons voter, puisque le Conseil communal le propose. Maintenant, il y a une demande du groupe socialiste de voter sur le fait de ne pas voter. Nous devrions donc commencer par voter sur cette proposition. Je soutiens cette idée de ne pas voter maintenant car cela signifie que nous ne prenons pas position sur le fond. Nous nous gardons la possibilité de discuter à l'avenir du fond.

**M. E. Dubois (Président)** : Nous allons donc nous prononcer sur le fait de ne pas le voter.

Au vote, c'est l'unanimité des membres du Conseil général qui refusent de voter le rapport d'information.

## 9. Interpellations

Aucune interpellation.

## **10. Informations du Conseil communal**

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Je souhaite vous donner une petite information par rapport à la présence de Mme T. Ellero ici, ce soir, que je remercie au passage. Notre Administrateur est malade depuis le mois de décembre et, faisant suite à cette absence prolongée, le Conseil communal entreprend un certain nombre de mesures pour pallier à son absence.

## **11. Informations concernant le projet de fusion**

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Le succès des cafés participatifs a été relayé dans la presse, je ne vais donc pas y revenir. Je souhaite encore vous dire que ce vendredi, nous allons donner un retour à nos employés sur le sondage qui les concernait. Les groupes techniques sont toujours au travail et particulièrement le groupe finances, qui sera un groupe déterminant au niveau de la convention. Je vous invite encore, pour ceux qui ne l'ont pas fait, à participer au concours sur le nom de la future Commune qui est encore ouvert pendant quelques jours. Nous en sommes à 120 – 130 propositions et il faudra que nous fassions un pré-tri avant que le Conseil communal ne reçoive la liste. Le Conseil communal aura l'occasion de se prononcer ainsi que le COPIL.

## **12. Questions**

**Mme C. Durnat Lopez (en son nom)** : Monsieur le Président, Madame, Monsieur, ma question porte sur l'extinction de l'éclairage public qui a été mis en place de minuit à 5h00 depuis quelques mois déjà. J'aimerais savoir deux choses ; premièrement, est-ce que vous avez reçu beaucoup de commentaires de la population à ce sujet ? Deuxièmement, puisqu'au mois de mai, il semblerait que nous devons à nouveau éclairer les passages pour piétons, est-ce que votre Autorité a déjà décidé d'une suite ?

**Mme M. Braghini (CC)** : Merci pour votre question. Effectivement, nous avons décidé l'automne dernier de ne pas éclairer à partir de 23h00 jusqu'à 6 heures du matin. Nous avons reçu quelques courriers de personnes inquiètes pour la sécurité, notamment pour la jeunesse, par exemple à l'arrêt du tram, aussi à cause de la situation un peu particulière à Boudry. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de rejoindre les recommandations du Canton et donc d'éteindre de minuit à 5h00 du matin. Bien sûr, la réflexion continue. En ce qui concerne les passages pour piétons, je passerai la parole à mon collègue. J'aimerais encore vous donner une information ; nous avons fait des économies financières sur les mois où l'éclairage public a été éteint partiellement. Par exemple, dans les comptes de l'année 2021, nous étions à environ CHF 60'000.00 de consommation pour l'éclairage public et nous en sommes à CHF 47'500.00 en 2022.

**M. G. de Reynier (CC)** : Deux mots pour la sécurité. Bien sûr, il faudra attendre ce que le Canton préconisera au-delà du mois de mai puisqu'ils ont formellement levé leur dérogation, mais je ne suis pas sûr que cela veuille dire grand-chose. S'il n'y a pas d'indications du Canton, il faudra en parler au sein du Conseil. Vraisemblablement, nous allons poursuivre la stratégie d'extinction et aussi laisser les clignotants au passage pour piétons, nous n'allons pas changer. Peut-être que le plus simple serait d'inviter le Canton à renouveler cette espèce de décharge de responsabilité. Je continue de penser que cette responsabilité, nous l'avons tous, c'est-à-dire, le Canton, la Commune et l'automobiliste en cas de pépin.

Concernant la hausse de criminalité, il y a des inquiétudes, mais dans les faits, je dirais que non. J'ai des statistiques qui montrent que la police n'arrive plus à patrouiller comme avant, mais nous voyons que la région de Boudry est davantage touchée par les incivilités, par les petits délits et c'était déjà le cas il y a 5 ans. Alors est-ce que c'est pire en 2022 ? Oui, c'est un peu similaire à l'année 2020, qui n'était pas une trop bonne année.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Est-ce qu'il est possible de connaître la date de la prochaine séance du Conseil général ?

**Mme M. Braghini (CC)** : Le 24 avril 2023 et les autres dates sont visibles dans ECHO (agenda).

**M. B. Geiser (en son nom)** : Boudrysia revient au mois de septembre. Lors de la dernière édition, des WC mobiles avaient été installés dans le périmètre officiel de la fête, mais pas du tout à l'extérieur. Or un certain nombre de personnes emmène leur pack de bière ou leur vodka dans les sacs à dos et restent en dehors du périmètre et ils utilisent les propriétés privées comme WC pour déféquer ou uriner. Lors de la dernière Boudrysia, j'ai moi-même dû intervenir souvent et faire intervenir la police. Je peux citer chez moi, mais aussi la passerelle du Parcours de l'eau. J'aimerais bien que le Conseil communal, si cela est possible, intervienne auprès du comité Boudrysia pour que des WC mobiles soient aussi installés en dehors du périmètre de la fête.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Étant représentant de la Commune au Comité de Boudrysia, je prends note de ces remarques et je leur transmettrai.

**M. H. Da Silva (en son nom)** : Dans le flyer que nous avons reçu, il est indiqué qu'une décision a été prise pour une zone 20 km/h au centre de Boudry. Je cite « même si le cadre est déjà bien établi, avec notamment l'introduction d'une zone 20, ... ». Je ne sais pas si c'est un problème de formulation ou si les décisions sont déjà prises.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Non, le but de ces ateliers est de parler des espaces publics puisque ces derniers comprennent aussi des routes. Maintenant, entre une zone 20 et une zone 30, il y a des différences, en particulier sur les aménagements à faire. De plus, le périmètre est assez large, il va de l'avenue du Collège, y compris les rues Louis-Favre et Oscar-Huguenin, etc. Donc, dans ce périmètre, il y aura des zones 30 et des zones 20.

Un commissaire demande s'il y aura aussi des zones à 40 km/h, à cause des passages piétons.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Justement, tout cela sera à discuter. Rien n'est défini. Au contraire, ces ateliers sont vraiment faits pour inviter les gens à venir y participer et donner leur avis.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Concernant le souper du Conseil général, je déplore fortement que ce dernier ait lieu un lundi. C'est la première fois que cela se produit. Il est plus compliqué pour certains de participer en couple à ce souper si c'est le lundi plutôt que le vendredi. Il ne faut pas oublier que la ou le conjoint est aussi concerné-e par les absences des membres du Conseil général. Qui a décidé et pour quelle raison ce dernier a lieu un lundi ?

**M. G. de Reynier (CC)** : C'est une décision du Conseil communal, parce que le vendredi que nous voulions choisir, c'est-à-dire ce vendredi, précédait une semaine de relâches et nous avons considéré qu'il y aurait beaucoup de défections, raison pour laquelle nous l'avons fixé un lundi et nous avons fait débuter la séance à 19h00, avec un ordre du jour allégé.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : C'est plutôt une remarque qu'une question. Je trouve que M. le Président est à chaque séance fixé sur sa montre et fait des remarques un peu désagréables. C'est une séance de Conseil général et cela prend le temps que cela prend.

**M. E. Dubois (Président)** : J'en prends note.

**Mme E. Buschini (en son nom)** : J'aimerais que le Président fasse remarquer aux gens qu'il faut se lever lorsqu'ils prennent la parole.

**M. E. Dubois (Président)** : Merci, oui, sauf pour les personnes qui souffrent d'un handicap, dans l'idéal, levez-vous et présentez-vous. Ceci dit, en grande partie, cela se fait.

Le Président lève la séance à 21h00.

Boudry, le 9 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

*Emile Dubois*

*Jenny Koller*